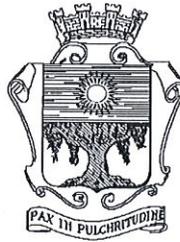


AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-01-DE
Reçu le 10/04/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 4 AVRIL 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE à M. le Maire, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stefan VOISIN, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 mars 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-01-DE
Reçu le 10/04/2019



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2019 – 12 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat portant sur l'inspection de l'élévateur pour personne à mobilité réduite situé dans les locaux de l'espace jeunes « Casimir Massiera ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 348,16 € H.T, soit 417,79 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2019 – 13 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat de maintenance portant sur les ascenseurs situés respectivement à l'hôtel de Ville et à l'école maternelle « Lu Nistou ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1454,02 € H.T, soit 1744,83 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2019 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, sise 31 allée des Architectes 06700 Saint Laurent du Var, d'un contrat portant sur la maintenance des monte-charges situés à l'école maternelle « Lu Nistou ». Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 1020,50 € H.T, soit 1224,60 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

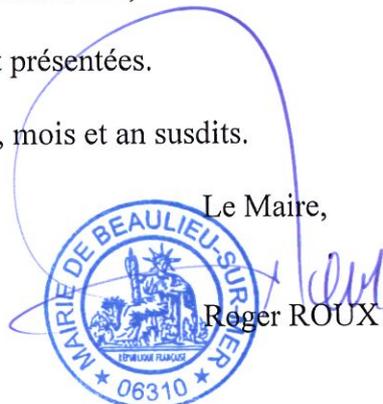
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Régis ROUX

